

Questions orales

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, le député admettra sûrement que le mode de financement de l'assurance hospitalisation et de l'assurance soins médicaux ne permet pas d'assener, aux gouvernements provinciaux et aux hôpitaux en particulier, un tel coup de matraque.

* * *

LES COMMUNICATIONS**CÂBLOVISION—DEMANDE D'ÉTUDE IMMÉDIATE DES DEMANDES RELATIVES À L'AMÉLIORATION DE LA RÉCEPTION AU MANITOBA**

M. Jake Epp (Provencher): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Communications. Il est possible que lui et moi puissions communiquer. Des demandes ont été présentées en juin 1973 en vue d'améliorer la réception par télédistribution au Manitoba par la pose d'antennes dans le sud-est du Manitoba et l'utilisation des signaux à micro-ondes de nature à améliorer la réception à Winnipeg; puisque le CRTC a déjà tenu deux auditions sans accueillir ou rejeter la demande, le ministre pourrait-il indiquer quand on statuera sur cette demande en vue d'améliorer la réception par télédistribution au Manitoba?

● (1540)

L'hon. Gérard Pelletier (ministre des Communications): Monsieur l'Orateur, ce n'est pas moi qui prends les décisions du CRTC ni qui établis le calendrier des auditions. Le Conseil fait certainement tout ce qu'il peut pour assurer au Manitoba la meilleure réception possible. La décision est en instance, mais à moins que l'honorable député ne me donne quelques jours pour me renseigner sur la question, je ne peux lui dire quand la décision sera rendue.

M. Epp: Les auditions du CRTC étant fixées au 14 mai, pour Winnipeg, et comme une demande ne peut être entendue sans que le CRTC sollicite les demandes des intéressés, ce que le CRTC n'a pas encore fait, le ministre pourrait-il tenter de convaincre le CRTC qu'il devrait solliciter des demandes en vue d'étendre la réception par télédistribution au Manitoba, ce qui permettrait la présentation de demandes au nom des régions où la réception par télédistribution, même à son meilleur, est pratiquement inefficace?

M. l'Orateur: La question supplémentaire de l'honorable député me semble plutôt tenir lieu d'instances et il doit supposer qu'on en a pris note.

* * *

[Français]

LA SÉCURITÉ SOCIALE**LA PENSION DE SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE—L'INTENTION DU GOUVERNEMENT DE VERSER LE MÊME MONTANT À TOUS**

M. Henry Latulippe (Compton): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Le ministre a-t-il l'intention d'éliminer les enquêtes, en éliminant le supplément de revenu garanti pour toutes les personnes âgées dans le besoin, et a-t-il également l'inten-

[M. Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo).]

tion de modifier la loi afin que chaque pensionné reçoive la même pension de façon à supprimer certaines injustices?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Il n'est sûrement pas question, monsieur le président, d'éliminer le supplément de revenu garanti et de verser à toutes les personnes âgées la somme de \$110 par mois. Je ne considérerai donc sûrement pas une telle proposition.

M. Latulippe: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Le ministre entend-il modifier la loi sur la sécurité de la vieillesse afin que tous les couples mariés reçoivent le maximum de la pension et du supplément, comme les couples mariés qui se séparent pour bénéficier de la loi?

M. Lalonde: La plupart des régimes actuellement en vigueur dans le monde et tous ceux que j'ai étudiés prévoient le versement aux couples mariés d'une somme qui n'est pas exactement le double de celle versée aux personnes seules, pour la simple raison que les frais généraux de subsistance d'un couple sont moindres que le double de ceux versés à une personne seule. Et encore là, je ne considère pas la mise en œuvre d'un tel amendement dans un avenir prochain.

* * *

L'IMMIGRATION**ON DEMANDE SI LE QUÉBEC A FAIT CONNAÎTRE SA POLITIQUE AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL**

M. Claude Wagner (Saint-Hyacinthe): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Le Québec a-t-il fait connaître officiellement ou officieusement au gouvernement fédéral son orientation et sa politique en matière d'immigration, et est-ce que des échanges ou des négociations entre Québec et Ottawa sont en cours à ce sujet?

[Traduction]

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, le gouvernement du Québec nous a fait part à deux reprises de ses vues par l'entremise de mon homologue, M. Bienvenue. Elles ne sont pas définitives, et le gouvernement du Québec ne cherche pas non plus à obtenir des réponses immédiates. Elles s'inscrivent dans le processus permanent d'examen des politiques d'immigration; mais nous allons par ailleurs faire connaître plus tard nos réactions au ministre.

M. l'Orateur: La parole est au député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe. A l'ordre. Nous en sommes arrivés au terme de la période des questions.

[Français]

L'honorable député de Saint-Hyacinthe pourrait peut-être poser sa question supplémentaire, après quoi je donnerai la parole à l'honorable député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe.

M. Wagner: Je vous remercie, monsieur le président. Je désire poser une question supplémentaire à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Est-il disposé à accorder aux provinces, notamment au Québec, qui en a formulé la demande, le droit de participer à la sélection et au recrutement des immigrants?